



# AIDE REGIONALE A LA MOBILITE

## FORMULAIRE DE DEMANDE

*L'éloignement géographique de la Guadeloupe vers la métropole constitue un handicap tel que l'accès au savoir, le regroupement familial...*

*La région Guadeloupe, avec la mise en place de l'aide régionale à la mobilité, accompagne les publics suivants, résidant en Guadeloupe :*

- ↘ les résidents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les jeunes âgés de 2 à 30 ans à charge de leurs parents, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les jeunes âgés de 12 à 30 ans effectuant un voyage pédagogique dans le cadre de leur cursus scolaire ou en vue d'améliorer leurs connaissances liées à l'enseignement suivi, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les étudiants non éligibles au passeport mobilité études, les lycéens et apprentis se rendant en métropole pour une première installation dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les sportifs de moins de 25 ans devant effectuer un déplacement dans le cadre de compétitions officielles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les sportifs de haut niveau se rendant à une compétition, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 €,*
- ↘ les résidents touchés par le deuil, suite au décès d'un parent survenu en métropole : père, mère, conjoint, enfants, frères et sœurs,*
- les résidents devant se rendre en métropole pour raison de santé*
- les résidents devant se rendre en métropole pour cause de concours ou examen*

**Pour toute demande à caractère urgent, un justificatif apportant la preuve de l'urgence devra être fourni :**

Raison médicale

Concours ou Examen

Deuil

<b>PARTIE RESERVEE A LA COLLECTIVITE REGIONALE</b>		
<b>N° de Dossier</b> ARM – 201. / .....	<b>Date d'enregistrement</b>	<b>Pièces manquantes</b> ..... ..... ..... .....
<b>N° de Certificats</b> ..... .....		
<b>Instructeur</b> .....	<b>Classement</b> .....	<b>Date de réception des pièces</b> ..... / ..... / 201 ..
<b>Dossier :</b> <input type="checkbox"/> <b>Complet</b> <input type="checkbox"/> <b>Incomplet</b>		

LE DEMANDEUR ( personne qui voyage )

DATE PREVISIONNELLE DU VOYAGE : ...../...../ 201...

Monsieur

Madame

Nom : .....Prénoms : .....

Nom marital : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ 0590..... 0690..... @.....

### Autres membres de la famille pour lesquels l'aide est sollicitée

Monsieur  Madame

Nom : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Monsieur  Madame

Nom : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Monsieur  Madame

Nom : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Monsieur  Madame

Nom : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

- Le dossier doit être rempli par le demandeur et sera accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- Les dossiers doivent être déposés au moins 4 semaines avant la date prévisionnelle du voyage.
- Les photocopies doivent être lisibles.
- Tout dossier incomplet sera renvoyé au demandeur.

### Engagement du demandeur

Je soussigné(e) M, Mme, .....

- certifie exacts les renseignements de la présente demande,
- m'engage à rembourser les sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du titre de remboursement de la région,
- reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de l'aide régionale à la mobilité,
- engage ma responsabilité en cas de non respect des règles de l'aide régionale à la mobilité.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / **201**.

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)  
Pour les mineurs, signature du représentant légal.

*La Région construit la Guadeloupe de demain*

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SELON LES CATEGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

- **Résidents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 200 € (< = 1 200 €)**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition pour l'année en cours, (intégral)
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Copie du livret de famille (intégral)
- **Jeunes âgés de 2 ans à 30 ans à charge de leurs parents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 200 (< = 1 200 €)**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Copie du livret de famille (intégral)
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus des parents pour l'année en cours. (intégral)
- **Jeunes âgés de 12 ans à 30 ans, qui effectuent un voyage pédagogique dont le quotient familial est < = 1 200 €**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Justificatif du voyage signé par l'organisme (établissements scolaires, centres de formation,...).
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus des parents pour l'année en cours. (intégral)
- **Etudiants non éligibles au passeport mobilité dont le quotient familial est < = 1 200 €**
  - Attestation du refus suite à une demande de passeport de mobilité ou attestation sur l'honneur de non éligibilité de l'étudiant au passeport mobilité,
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Copie de la carte d'étudiant en cours de validité,
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus des parents ou de l'étudiant, pour l'année en cours. (intégral)
- **Lycéens et apprentis, dans le cadre d'une première installation et dont le quotient familial est < ou = 1 200 €**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Certificat de scolarité ou attestation du centre de formation d'apprentissage de l'année scolaire en cours,
  - Attestation d'inscription dans un établissement ou centre de formation en métropole – et/ou contrat de travail en métropole,
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus des parents, pour l'année en cours. (intégral)
- **Sportifs de moins de 25 ans qui effectuent un déplacement dans le cadre de compétitions officielles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 200 €**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ...)
  - Convocation nominative à une compétition officielle,
  - Copie de la licence sportive en cours de validité.
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus des parents, pour l'année en cours. (intégral)
- **Sportifs de haut niveau dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 200 €**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, ...)
  - Convocation nominative à une compétition officielle nationale ou internationale,
  - Copie de la licence sportive en cours de validité,
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus pour l'année en cours.
- **Résidents touchés par le deuil**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, ...)
  - Copie du livret de famille faisant apparaître le lien de parenté avec le défunt (intégral)
  - Certificat de décès.
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus pour l'année en cours
- **Résidents devant se rendre en métropole pour concours ou examen**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, ...)
  - Convocation concours ou examen
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus pour l'année en cours
- **Résidents devant se rendre en métropole pour raison de santé**
  - Copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité,
  - Justificatif de domicile datant de plus de trois mois mais de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, ...)
  - Certificat médical
  - Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus pour l'année en cours

***Lorsque vous résidez chez une tierce personne, vous devez fournir une attestation d'hébergement signée par la personne qui vous héberge ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité et son justificatif de domicile datant de plus de trois mois et de moins de 6 mois.***

## L'AIDE REGIONALE A LA MOBILITE

### • **PRINCIPES**

Vous devez résider en Guadeloupe depuis au moins trois mois.

Le certificat d'aide régionale à la mobilité n'est pas un chèque, mais un document administratif établi par la région Guadeloupe, permettant de payer une partie d'un billet d'avion aller/retour Guadeloupe/Métropole.

Avant la réservation du billet, vous devez impérativement remplir les formalités auprès de la collectivité régionale.

Après instruction, si votre demande est acceptée, le **certificat d'aide régionale à la mobilité** vous sera expédié en deux exemplaires (l'original et la copie) que vous remettrez à l'agence de votre choix, conventionnée au dispositif régional.

Vous ne paierez pas la totalité du billet, le solde étant remboursé à l'agence par la région.

Vous devez impérativement vous assurer, avant paiement, que l'agence que vous avez choisie accepte ce principe.

Avant de régler le solde de votre billet, vous devez impérativement présenter à l'agence votre certificat, faute de quoi il ne pourra pas être pris en considération.

Vous bénéficiez d'un **certificat d'aide régionale à la mobilité** par année civile.

Les aides seront allouées dans la limite des crédits disponibles au budget régional.

### • **DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT**

**Le certificat d'aide régionale à la mobilité est valable trois mois à partir de sa date d'émission.**

De ce fait, vous devez, avant la date de fin de validité de votre certificat, vous présenter dans une agence de voyage pour acquérir votre billet. Passé ce délai, vous en perdez le bénéfice.

La date du voyage est indépendante de la date de validité du certificat.

La région ne fournira **aucun duplicata** du certificat et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ce dernier.

### • **MONTANT DE L'AIDE**

Le montant de l'aide est de cent soixante dix euros (170 €), quelle que soit la catégorie.

### • **CONDITION D'ATTRIBUTION**

**L'aide est attribuée tous les trois ans révolus.**

### • **CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Le quotient familial est égal :  $\frac{\text{Revenu imposable du foyer} / 12}{\text{Nombre de parts}} < \text{ou} = 1.200 \text{ €}$

Pour obtenir des informations complémentaires	Jours et heures de réception du public
<i>Conseil régional de la Guadeloupe Service Transports Alternatifs et Maillage Territorial Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris 97100 Basse-Terre  Tél. : 0590 60 46 66      Fax : 0590 80 40 35</i>	Lundi : 8h00 – 12h00
	Mercredi : 8h00 – 12h00
	Vendredi : 8h00 – 12h00

**Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Seul le conseil régional est destinataire des informations que vous lui communiquerez.**